



**Déclaration du Gouvernement congolais à la 69^{ème}
Session du Comité Exécutif du Haut-Commissariat des Nations
Unies pour les Réfugiés**

Genève, du 01 au 05 octobre 2018

**Madame la Présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les
Réfugiés,
Distingués Délégués, en vos fonctions et qualités,**

La République du Congo souscrit à la déclaration délivrée par l'Ouganda, au nom du Groupe africain.

Permettez-moi, avant tout propos, d'exprimer au nom du Gouvernement congolais, et son Président Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO mes sincères remerciements au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Monsieur Filippo Grandi, pour l'occasion qui nous est offerte de prendre, une fois encore, la parole devant cette auguste assemblée, réunie pour la 69^{ème} session du Comité Exécutif.

Ma délégation adhère à la déclaration liminaire du Haut-Commissaire, et salue son engagement inlassable dans la recherche des solutions durables aux problèmes des personnes victimes des déplacements forcés à travers le monde en s'appuyant sur les axes stratégiques déclinés lors de sa déclaration.

Madame la Présidente,

Actuellement, le Congo héberge, en toute sécurité, plus de 60.000 réfugiés, dont les plus grands groupes sont composés de ressortissants de la RCA, de la RDC et du Rwanda. La bonne cohabitation avec les communautés hôtes, témoigne, depuis plusieurs décennies, de l'hospitalité légendaire du peuple congolais.

Cependant, les conditions de vie, de plus en plus précaires des réfugiés, n'augurent pas un lendemain meilleur, et constituent un obstacle à leur épanouissement, non seulement dans le pays d'accueil, mais également dans leur pays d'origine, en cas de retour volontaire.

Les maux qui hantent leurs vies quotidiennes, sont nés des difficultés liées à la prise en charge en soins de santé, à l'éducation, ainsi qu'à leur autonomisation.

La situation de ces réfugiés, dont presque 40%°, ont moins de 35 ans, nécessite une assistance appropriée.

Le Congo reste disposé à poursuivre les échanges avec les pays d'origine des réfugiés vivant sur son territoire, à travers le mécanisme des réunions tripartites avec les pays concernés.

Madame la Présidente,

L'éligibilité du Congo au guichet spécial de l'IDA-18 pour les déplacements forcés et les communautés hôtes, est appréciée au plus haut niveau de mon pays. Les discussions sont en cours pour la finalisation d'une proposition de financement. Cette proposition élaborée avec des composantes filets sociaux, autonomisation, santé et éducation, serait d'un grand apport pour la résolution des problèmes des réfugiés et des communautés hôtes.

Mon pays qui ne cesse de manifester sa volonté d'améliorer la protection des populations en mouvement vivant et accueillies sur son territoire, a signé le 21 novembre 2017, avec la Représentation du Haut-Commissariat pour les Réfugiés au Congo, le Protocole d'Accord sur le renforcement des capacités en matière de protection d'assistance aux réfugiés et aux déplacés internes et du Mécanisme humanitaire.

Dans le même élan, il a organisé cette année, à l'attention des parlementaires, des corps diplomatiques accrédités au Congo et de la société civile, une discussion sur la protection internationale des réfugiés, et un séminaire sur : «l'appropriation du mécanisme humanitaire par les ministères impliqués dans la gestion des réfugiés».

Ces actions des autorités congolaises, devraient être soutenues par les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la protection internationale, dans l'optique d'assurer un mieux-être à ces réfugiés.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement adhère à la vision positive selon laquelle, le Pacte mondial pour les réfugiés sera effectivement une occasion pour la communauté internationale de s'engager sur une autre voie de partage du fardeau de la protection internationale.

**Madame la Présidente,
Distingués invités,**

Je ne saurais terminer mon propos, sans saluer ici la bonne collaboration de mon Gouvernement avec le HCR, notamment, pour son appui dans la prise en charge des déplacés internes dans la région du Pool ; la mise en œuvre de la clause de cessation du statut de réfugié des ressortissants rwandais, devenue effective depuis le 31 décembre 2017 ; et son implication dans la facilitation de retour volontaire de 2500 réfugiés centrafricains. Il sied de noter que ce processus suit son cours.

Enfin, je rends, au nom de mon Gouvernement, un vibrant hommage à tous les acteurs humanitaires, pour leur engagement, combien louable, au profit des réfugiés.

Je vous remercie